

**COMMUNIQUE DE PRESSE****CANDIDATURE DE LAVAL AU LABEL CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE**

La Ville a décidé de candidater au label Capitale française de la culture, lancé par le Ministère de la culture, et a déposé son pré-dossier de candidature le 31 décembre 2020. Cette candidature a été lancée à l'initiative du Maire de Laval, Florian Bercault, qui, dans le contexte de la crise sanitaire, souhaite retrouver la culture comme outil de liens et d'émancipation.

**Le Label Capitale française de la culture**

Le Label Capitale française de la culture vise à distinguer le projet culturel d'une commune ou d'un groupement de communes qui présente un intérêt remarquable du point de vue du soutien à la création artistique, de la valorisation du patrimoine et de la participation des habitants à la vie culturelle.

Il s'adresse aux villes et groupements de communes entre 20 000 et 200 000 habitants. Il est attribué par le Ministère de la Culture pour une durée d'un an, tous les deux ans.

La première édition se déroulera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Le label permet l'accès à un financement d'un million d'euros : 500 000€ de la part du Ministère de la Culture et 500 000€ de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le montant global des projets présentés doit se situer entre 8 et 15M€, celui de Laval s'établit à ce jour à 9M€ ; il inclut la valorisation de la politique culturelle actuelle de la ville et de l'agglomération.

**Critères de sélection**

Les candidatures seront sélectionnées selon les critères suivants :

- Caractère innovant du projet
- Transmission artistique et culturelle
- Participation des habitants
- Rayonnement et coopération internationale
- Accessibilité à l'égard des personnes en situation de handicap
- Solidarité territoriale
- Capacité de mise en œuvre
- Inscription dans la durée

Dix villes seront sélectionnées à l'issue de la première vague de candidature, au mois de février. Si Laval figure parmi elles, une deuxième candidature devra être déposée à la fin mars 2021. Cette deuxième phase de candidature implique la réalisation d'un dossier plus conséquent et une audition devant un jury national.

**Premières orientations pour le projet de Laval**

Le projet proposé par Laval concilie la singularité des personnages illustres lavallois, tels que le Douanier Rousseau et Alfred Jarry, avec la réalité virtuelle et augmentée, marque de



fabrique du territoire qui accueille le Laval Virtual Center et le salon international Laval Virtual. La programmation de l'année culturelle lavalloise 2022 sera ainsi revisitée pour proposer des temps forts décalés, réels et irréels, et de nouveaux rendez-vous avant-gardistes qui valorisent l'identité et le patrimoine lavallois. L'objectif de cette candidature est de faire émerger un récit collectif propre à notre territoire, avec la participation de tous, qui soit fédérateur et porteur de sens pour le plus grand nombre. Elle viendra aussi valoriser l'image de Laval dans sa sphère régionale et nationale, voire internationale.

De manière plus précise, la candidature prévoit :

- Des résidences de création plastique et numérique en lien avec le Laval-virtual, "les Fabriks singulières", dans 10 quartiers de Laval ;
- Des unités mobiles et immersives, "les fabulo-bus", invitant à découvrir ou redécouvrir l'univers des grands personnages lavallois (Paré, Rousseau, Jarry et Gerbault) ;
- Une saison culturelle revisitée autour de l'identité culturelle du territoire et concourant à un Parcours de Réalité Joyeuse et Grandiose avec : le salon du Laval Virtual, les 3F, les OFNIJEC, les estivales de Laval Agglo, le Chainon Manquant, l'inauguration du pôle culturel et, pour clôturer cette année d'exception, les lumières de Laval autour d'un parcours spectaculaire dans toute la ville.

Dossier de candidature en PJ.

Plus d'information sur le label : <https://capitale-culture.fr/>